



Centre Communal d'action Sociale de la Ville de Dijon

CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE DIJON ET L'ASSOCIATION AUTRE CERCLE

Entre d'une part,

Le Centre Communal d'Action Sociale représenté par son Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration du 3 octobre 2018.

Et d'autre part,

L'association Autre Cercle, Région Bourgogne - Franche - Comté, représentée par son Président, Monsieur Marc Lamonica.

PREAMBULE

Une discrimination est définie comme une inégalité de traitement fondée sur un ou plusieurs critères prohibés par la loi (sexe, âge, état de santé, handicap, orientation sexuelle, identité de genre ...) et dans un domaine tels que l'accès à un service, au logement, à un emploi, un stage, une formation...

Elle occasionne à celles et à ceux qui la subissent un préjudice réel et sérieux, et met à mal les fondements même de notre vivre ensemble :

- les discriminations remettent en cause le pacte républicain en s'attaquant au principe d'égalité et nuisent à la cohésion sociale,
- les discriminations ont un coût économique car elles privent notre pays de compétences et de talents,
- les discriminations créent un sentiment de méfiance et conduisent au découragement et au repli sur soi.

Toute discrimination, directe ou indirecte, est un délit. Lutter contre toutes les formes de discriminations constitue donc une nécessité pour l'ensemble des acteurs de la société, qu'ils soient publics ou privés.

Le CCAS de la Ville de Dijon est l'acteur majeur de la politique sociale municipale. Il anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire dijonnais en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Structure de proximité, il propose différentes activités et services dans le cadre de ses missions légales et facultatives afin de :

- faciliter l'accès aux droits pour tous sans discrimination,
- lutter contre l'isolement et la rupture du lien social,
- favoriser les parcours résidentiels et le maintien dans le logement,
- détecter les situations de détresse, protéger les personnes et lutter contre la grande précarité,
- favoriser la cohésion sociale et la démarche participative des usagers sur le territoire.

Le CCAS s'adresse à l'ensemble des Dijonnais : personnes seules, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap... Il mène des actions récurrentes en faveur de la promotion de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations parmi lesquelles :

- « Jouons de nos différences », une manifestation de sensibilisation au handicap qui, depuis 2005, est organisée avec 37 associations partenaires. Par le biais du sport, de la culture et des loisirs, elle propose des mises en situation autour de jeux permettent aux participants d'appréhender les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap,
- des journées de sensibilisation au handicap à destination des agents des collectivités Ville, métropole et du CCAS, qui ont concerné 75 agents en 2016 et 47 agents en 2017,
- des activités destinées au public très isolé, en veillant à l'intégration des hommes dans les différents groupes et activités auxquelles les femmes s'inscrivent plus facilement,
- un accueil à la résidence sociale Abrioux pour un public d'hommes isolés et quelques femmes en situation de rupture dans leur parcours de logement,
- l'installation officielle le 17 mai 2016 de la charte LGBT (sous cadre) dans les locaux de la ville – CCAS, rue de l'Hôpital, en présence de l'équipe municipale et des salariés du site par Nathalie KOENDERS, Première Adjointe, et Christophe BERTHIER, Président de la Commission de lutte contre les discriminations.

Depuis 2001, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole déploient également de très nombreuses actions en direction des habitants pour réduire toute forme de discrimination, contribuer à améliorer le lien social et harmoniser la qualité de vie sur l'ensemble du territoire dijonnais.

Fortes de cet historique, les trois collectivités se sont engagées dans une démarche de labellisation diversité et égalité professionnelle.

Ces labels sont délivrés par l'Afnor certification pour 4 ans. Ils témoignent de la volonté des employeurs de s'améliorer dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle.

En octobre 2017, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole ont confié à l'AMACOD le rôle de cellule d'écoute spécifiquement dédiée à leurs agents et aux candidats au recrutement, qui s'estimeraient victimes de discriminations. Une traçabilité des réclamations est organisée.

L'AMACOD est une antenne de proximité destinée à recevoir et accompagner des personnes qui s'estiment victimes de discriminations. Par délibération du 11 mai 2009, la Ville de Dijon a décidé de confier la gestion de l'AMACOD à la Ligue de l'Enseignement, en collaboration avec la municipalité. Ce lieu est ouvert depuis juin 2009.

L'AMACOD est un lieu d'accueil gratuit, situé en centre-ville pour permettre une accessibilité à toutes et tous. Sa mission est double :

- Accueillir et écouter toute personne victime ou présentant un ressenti de discriminations, et l'accompagner tout au long de sa démarche. L'AMACOD mobilise de nombreux moyens :
 - le recours à une médiation quand cela est possible,
 - la prise de contact, l'orientation et l'accompagnement pour une prise en charge par des avocats ou des associations,
 - la saisine du défenseur des droits,
 - l'aide à la saisine des juridictions pénales et civiles.
- Informer, sensibiliser et former le grand public et des publics spécifiques (scolaires, professionnels,) les entreprises ... en organisant des groupes de travail sur la thématique de la discrimination.

Après un audit réalisé par l'Afnor certification, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole ont obtenu le label Diversité le 30 mars 2018 et le label Égalité professionnelle femmes-hommes le 1^{er} juin 2018.

Aujourd'hui, à l'instar de ce qui a été fait à la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale souhaite aller plus loin dans ses engagements en faveur de la diversité et conclure une convention de partenariat avec l'Autre Cercle, en s'appuyant sur l'Amacod (Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations).

L'association régionale Autre Cercle Bourgogne - Franche-Comté est une association de lutte contre les discriminations LGBT + (Lesbienne Gay Bi Trans, Queer, Intersexe) dont les valeurs sont le respect, l'humanisme, l'indépendance, l'engagement et le pragmatisme.

L'Autre Cercle défend l'idée que les salariés et agents, quelles que soient leur orientation sexuelle et leur identité de genre, doivent bénéficier des mêmes droits au travail et doivent pouvoir s'épanouir dans leur environnement professionnel. Elle favorise aussi la convivialité, la solidarité et le réseau entre ses membres.

L'association est membre d'une fédération nationale qui s'est créée à Dijon en 2002 et qui regroupe 12 régions.

L'Autre Cercle (National) a initié la rédaction de l'ouvrage « Mon employeur a fait son coming out » où 50 dirigeants et élus s'engagent et témoignent, et 30 salariés et agents LGBT + leur répondent. Ce livre porte sur les bonnes pratiques des entreprises signataires et sur l'impact de la signature de la charte d'engagement LGBT +. Ce livre a été présenté à Paris à l'occasion d'un colloque le 29 novembre 2016 en première partie de la soirée annuelle de l'Autre Cercle, qui a porté sur l'impact de la Diversité (focus LGBT +) sur la performance des organisations, en présence du défenseur des droits qui soutient la charte.

Aujourd'hui, en France, l'Autre Cercle compte environ 500 adhérents.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit

Article 1 – Objet de la convention

L'association Autre Cercle Bourgogne – Franche-Comté propose au Centre Communal d'Action Sociale de

développer des actions de sensibilisation et de formation à destination des entreprises, des directions de ressources humaines, des organisations professionnelles, des partenaires sociaux, des intervenants médicaux, des enseignants, et des ministères.

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs et modalités de collaboration entre le Centre Communal d' Action Sociale et l'association Autre Cercle en vue de soutenir des actions de lutte contre l'homophobie.

Article 2 – Modalités du partenariat

L'association Autre Cercle Bourgogne – Franche-Comté s'engage auprès du Centre Communal d'Action Sociale à mener des sessions de sensibilisation auprès de tous les agents, des collaborateurs et des cadres, dans le milieu professionnel.

L'association Autre Cercle Bourgogne – Franche-Comté souhaite lutter contre les comportements homophobes dans le monde professionnel par des interventions de sensibilisation, de formation auprès des responsables en charge d'équipes dans les secteurs privé et public. L'accent sera mis sur la connaissance de l'environnement juridique, des bonnes pratiques de prévention, mais aussi sur les attitudes et les comportements à adopter en cas d'homophobie avérée.

De son côté, le Centre Communal d'Action Sociale, via l'AMACOD, utilisera l'expertise de l'association Autre Cercle Bourgogne – Franche-Comté et s'appuiera sur les outils gratuits et existants.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de notification et sera renouvelée par tacite reconduction.

Article 4 - Résiliation

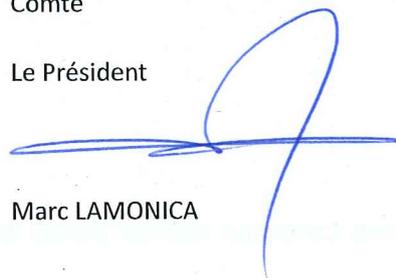
La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties signataires moyennant un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Dijon, le **12 OCT. 2018**

Pour l'association Autre Cercle Bourgogne - Franche-Comté

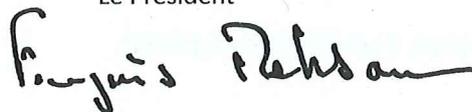
Le Président

Marc LAMONICA



Pour le Centre Communal d'Action Sociale

Le Président



François REBSAMEN